

Une expérimentation pour retisser des liens entre établissements scolaires, familles et quartiers **(/experiences/une-experimentation-pour-retisser-des-liens-entre-etablissements-scolaires-familles-et)**



Chapo

Dans le prolongement du dispositif national “médiateur à l’école”, l’ALTM (Agence Lyon Tranquillité Médiation) porte, depuis septembre 2024 et jusqu’en 2027, une expérimentation de médiation sociale dans trois collèges et une école des cités éducatives de Lyon 8^e, Vaulx-en-Velin et Vénissieux. Les médiateurs interviennent dans les cours, les couloirs, lors des temps méridiens et aux abords de l’établissement. Leur posture indépendante favorise l’expression de certaines paroles que les élèves n’osent pas toujours formuler auprès des acteurs institutionnels. Ils interviennent également pour apaiser certaines situations et rétablir le dialogue avec les familles lorsque des sanctions scolaires sont mal comprises.

Chaque établissement accueille un médiateur ou une médiatrice à temps plein, recruté(e) par l’ALTM et placé(e) sous l’autorité fonctionnelle du chef d’établissement. Les médiateurs occupent une place à part, qui leur permet d’intervenir comme tiers neutres auprès des élèves, des familles et des équipes. Sur le terrain, leur arrivée demande un temps d’explication quant à leurs postures et missions, que ce soit pour les équipes éducatives (CPE, vie scolaire...) mais aussi pour les acteurs intervenant à l’échelle du quartier, comme la

prévention spécialisée. Cela afin de clarifier leur rôle au sein des collèges.

Une expérimentation Métropole - cité éducative

En 2024, près de 900 interventions ont été réalisées dans les trois collèges et l'école Jean Giono à Lyon 8^e, grâce au soutien financier de la Métropole de Lyon et des cités éducatives. Elles relèvent principalement de la présence de proximité, de rappels au règlement des établissements scolaires et de médiations en temps réel. Par ailleurs, les médiateurs animent des projets collectifs autour de la citoyenneté, des compétences psychosociales ou de la prévention du harcèlement. Le dispositif comprend aussi une dynamique de médiation par les pairs, où des élèves sont formés à la gestion des conflits et à l'écoute active, renforçant leur participation à la vie de l'établissement.

L'expérimentation fait l'objet d'un suivi régulier par la Métropole, les Villes, l'Éducation nationale et les partenaires locaux, avant une évaluation de ses effets sur le climat scolaire et les dynamiques éducatives. Les écoles de rattachement des collèges Paul Eluard et Simone Lagrange devraient intégrer très prochainement le dispositif.

À Villeurbanne, un projet similaire est porté depuis 2023 au collège du Tonkin et sur les écoles Louis Armand et Nigritelle Noire, avec un financement local. Même s'il ne relève pas du programme métropolitain, il s'inscrit dans la même logique.